

LOI

**L/92/046 /CTRN RATIFIANT ET PROMULGUANT
L'ACCORD DE CREDIT DE DEVELOPPEMENT CONCLU
LE 19 OCTOBRE 1992 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT
POUR LE DEUXIEME PROJET ENERGIE.**

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL après avoir délibéré, adopte ;
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit ;

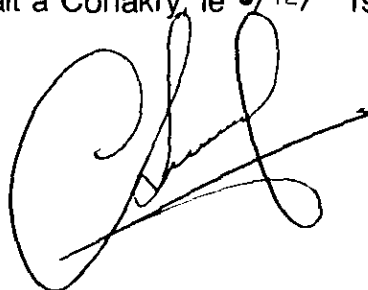
ARTICLE 1ER :

Est ratifié et promulgué l'accord de crédit n° 2416 GUI signé le 19 octobre 1992 à Washington entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de trente six millions cinq cent mille (36 500 000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS) pour le financement du deuxième projet "Energie" .

ARTICLE 2 :

La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Conakry, le 8/12/ 1992



Général Lansana CONTE